

Envoyé en préfecture le 02/04/2016

Reçu en préfecture le 02/04/2016

Affiché le

SLOW

D : 059-215900903-20160331-16_1_7-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 31 mars 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 25 mars 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, MM. Pierre ZIMMERMANN, Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, MM. Alexandre MEZIERE, Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, MM. Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Pierrette MAILLARD (à M. Pierre ZIMMERMANN), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), M. Claude LAMARCQ (à Mme Danièle PETIT), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Martine FOULON), Mme Aurélie VERNIER (à M. Didier DUPE)

Absente : Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N°16-1-7

Affaires Juridiques

Mise à disposition d'un immeuble
Sis à Bondues 5 Bis Chemin Saint-Georges
allée de la prairie
Au profit de la Société Habitat 62/59 Picardie

Délibération modificative

Rapport de M. le Maire,

Par délibération en date du 15 octobre 2015, le Conseil Municipal a décidé de mettre à la disposition du bailleur social Habitat 62/59 Picardie un bien immobilier sis 5 Bis chemin Saint-Georges - allée de la Prairie au moyen d'un bail emphytéotique en vue de la construction de trois logements.

Le constructeur propose de fixer une redevance unique à 1€ au lieu d'une redevance annuelle au même tarif comme en fait état la délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2015.

Considérant qu'il peut être réservé une suite favorable à cette proposition dans un souci de simplification administrative, le Conseil Municipal décide de fixer une redevance unique à 1€ dans le cadre du bail emphytéotique conclu au profit de la société Habitat 62/59 Picardie en vue de la construction de trois logements sur un terrain sis à Bondues 5 Bis chemin Saint-Georges - allée de la Prairie.

Travaux Préparatoires
CA du 03 mars 2016
Commission Générale du 10 mars 2016



Le Conseil
adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire